



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 13 avril 2023

**N°2023/31 : MOTION POUR LA REGULATION DES MEDECINS DANS LES
TERRITOIRES**

L'an deux mille vingt-trois le mardi 13 avril à 20H00, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 7 avril 2023.

Etaient présents : 22

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Gérard MORAUX, Annick PANE, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Séverine HEBERT, Sébastien LASCOURREGES, Jocelyne SERDOS, Denise GONON, Azdine RAMDAN, Ange AMBROSIO, Leytifer CAR, Birgit SCHRUFER, Camille FASSI, Jean-Luc PIERRE, Geneviève CAIN, Peggy VANNIER, Tiphaine TOKPAN, Eric KRAEMER

Pouvoirs : 2

Madame Nadège ABBADIE à monsieur Eric KRAEMER, Monsieur Michel EBERHART à Madame Françoise VASSELON

Absents : 5

Mesdames, messieurs, Cécile LAROYE, Emmanuel FONKING, Myriam LAVOINE, Iphigénie ANGEBAULT, Stide MARQUEZ

M. Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la motion suivante :

**Motion de soutien
à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux**

Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

À ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir - comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale.

Le conseil municipal de Trilport forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le **25 AVR. 2023**

Mis en ligne le **25 AVR. 2023**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

Le secrétaire de séance

Gérard MORAUX

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20230413-2023-31DEL-DE
Date de réception préfecture : 25/04/2023